Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Un nombre record de départ de feu en Vaucluse



En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Vaucluse connaît depuis le début de l'été une multiplication préoccupante des départs de feu. Le Service départemental d'incendies et de secours (SDIS) a réalisé cette année plus de 300 interventions pour des départs de feu d'espaces naturels, soit une hausse de plus de 30% par rapport à l'année précédente sur la même période.

Si à cela, on rajoute les incendies catastrophiques dans le Sud-Ouest ou dans le Var aggravés par une succession de vagues de chaleur exceptionnelles l'ensemble des moyens de lutte contre le feu locaux ou nationaux subissent une très forte pression opérationnelle. Depuis janvier 2026, près de 116 000 hectares ont déjà brûlé à travers le pays.

L'appel à la solidarité de la Fondation de France

Face à cette situation, la Fondation de France lance un appel à la générosité pour venir en aide aux victimes et soutenir les acteurs mobilisés en première ligne. La Fondation de France engage également

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

dès aujourd'hui 300 000€ pour renforcer son action dans les territoires touchés et soutenir les personnes impactées par ces catastrophes.

Une mobilisation pour aider, dans un premier temps les actions des associations qui viennent en aide aujourd'hui aux populations sinistrées par les incendies et affectées par les canicules, ainsi que les acteurs de première ligne (soignants, pompiers notamment).

Pour soutenir cette action, il est possible de faire un don :
Par chèque bancaire libellé à l'ordre de :
Fondation de France – Solidarité canicule, incendies
60509 Chantilly Cedex
En ligne : fondationdefrance.org (don sécurisé)

De nombreux projets soutenus le long du pourtour méditerranéen
Dans un second temps, elle soutiendra les populations les plus touchées pour les aider à se relever socio-économiquement (populations vulnérables, petits agriculteurs, artisans, associations socio-culturelles…). Enfin, elle visera à renforcer son action de prévention des risques liés aux évolutions du climat.

Dans le pourtour méditerranéen, 1060 projets ont été soutenus en 2025 par la Fondation de France Méditerranée, tous projets confondus, pour un montant total de 22M€. Parmi eux, 212 projets concernaient les thématiques de la vulnérabilité et de l'inclusion et 125 la transition écologique et solidaire.

Entretien du jardin : la préfecture de Vaucluse rappelle les consignes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



La préfète de Vaucluse rappelle qu'il est interdit d'incinérer les déchets verts issus des parcs et des jardins des particuliers et des collectivités.

Avec l'arrivée de l'automne, nombreuses sont les personnes qui souhaitent procéder à l'entretien de leur jardin ou des espaces agricoles. La préfecture de Vaucluse rappelle qu'il est interdit d'incinérer les déchets verts issus des parcs et des jardins des particuliers et des collectivités sauf ceux issus des obligations légales de débroussaillement et d'usages spécifiques (prophylaxie, usages agricoles…). L'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu interdit également, sauf autorisation spécifique, toute utilisation ou mise à feu en zone forestière ou à moins de 200 m des bois et forêt, et ce jusqu'au 15 octobre. Il est aussi interdit d'allumer des feux en tout temps sur l'ensemble du département lorsque le vent est supérieur à 40 km/h rafales comprises.

Dans tous les cas, toute alternative au brûlage de ces déchets est à privilégier, comme leur élimination par broyage, compostage ou apport en déchetterie. Les infractions à ces réglementations, en particulier le non-respect de l'interdiction de porter ou de faire du feu, de fumer ou de jeter des objets en ignition en forêt, ou à moins de 200m de celle-ci, sont passibles d'une amende de 135 €.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Vigilance feux de forêts : l’accès aux forêts vauclusiennes interdit par endroits



Interdiction d’accès et de circulation pour la journée de demain, mardi 25 juillet 2023, dans certains massifs forestiers du département de Vaucluse.

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d’incendie de forêt est très élevé.

Par conséquent, en application de l’arrêté préfectoral du 30 mars 2023 :

► L ’accès aux massifs Vallée du Rhône, petit Luberon, Monts de Vaucluse est interdit toute la journée

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

sauf dans les sites dérogatoires, pour les groupes accompagnés par un professionnel et pour la réalisation de travaux seulement autorisés le matin de 5h00 à 13h00 avec des prescriptions de sécurité renforcées.

► L'accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé.

Information du public sur la prévision de danger météorologique :
• site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr
• borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11

Attention !
Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :
► ne pas fumer ;
► ne jamais allumer de feu ;
► ne pas circuler sur les pistes DFCI réservées à l'accès des secours ;
► en cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.

Jacques Pitoux révolutionne la lutte contre l'incendie avec son Block'Fire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Jacques Pitoux, inventeur originaire de Salon-de-Provence, a créé une boule à déclenchement automatique qui éteint les incendies. Après 5 ans de recherches et de travail en collaboration avec le Sdis 13 (Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône), le Block'fire sera en vente dès cet été. D'ores et déjà commandé par les forces d'incendie et de secours, il sera très prochainement accessible aux entreprises et particuliers. Le block'fire figurera d'ailleurs début septembre, dans les rayons d'une enseigne de bricolage.

«L'idée du Block'fire est venue lorsque nous travaillions, avec mon associé, sur un drone-pompier, alors que nous collaborions avec le Sdis 13. Nous étions partis sur des drones de ma société 'Fly control' qui est devenue 'Block'fire international'. Ce premier drone avait été présenté au congrès national des sapeurs-pompiers à Ajaccio et avait remporté un vif succès.»

«Car la première difficulté
des pompiers est de pouvoir atteindre la zone incendie, afin que le feu se propage le moins possible avant leur intervention. Suite à cette présentation, nous avons participé au Concours Lépine à Paris, où nous avons remporté plusieurs prix, ce qui nous a permis de continuer notre collaboration avec le Sdis 13 et de procéder aux premiers essais officiels à Velaux, le centre de formation des pompiers qui se situe à côté de Marseille.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



«Lors de ces essais,
on s'est aperçu que sur 10 petits feux, la boule n'en éteignait que deux. Pourquoi ? Parce qu'il fallait le temps que la mèche se consume pour ouvrir la boule. Ce jour-là, le commandant Eric Rodriguez, du Sids 13 a dit : «Ça a le mérite d'exister, c'est très bien, il faut continuer, mais pourquoi la boule n'éclate-t-elle pas lors de l'impact au sol ? Ce sont les pompiers des Bouches-du-Rhône qui m'ont soufflé l'idée de travailler sur une boule extinctrice qui éclaterait à l'impact, devenant un extincteur autonome.»

La boule extinctrice,
Ce sont deux demi-coques en polystyrène. Au centre de la boule ? Une charge pyrotechnique de 2 grammes de poudre noir, soit un pétard. La charge est enveloppée dans de la poudre, du phosphate de monoammonium. C'est une poudre sèche, complètement inoffensive pour les humains comme les animaux et également un fertilisant, fréquemment employée dans les extincteurs.»

Le Block'fire face à la concurrence
« Le Block'Fire représente en efficacité l'équivalent d'un extincteur de 2,5 kilos, alors que la boule ne

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

pèse qu'1,3kg pour 15cm de diamètre. La boule extinctrice est munie d'une languette de sécurité que l'on retire et que l'on lance à proximité ou dans le feu, où elle éclatera à l'impact et éteindra le feu. Elle ne nécessite pas d'entretien ni de vérification comme c'est le cas pour les autres extincteurs. Au terme de 5-6 ans, alors que la durée de vie des extincteurs est de deux ans, vous ouvrez votre boule et vous fertilisez votre jardin, votre potager ou vos bacs de jardinerie avec son contenu.»



Le Block'Fire en situation réelle.

«Où la boule extinctrice est-elle fabriquée ?
Nous visons, avec mon associé, une fabrication 100% française mais pour y arriver le chemin est long et complexe. Alors pour des raisons règlementaires et administratives -utilisation de poudre pyrotechnique, sécurisation du lieu de stockage, personnel dument formé et certifié- nous avons choisi de faire fabriquer la partie électronique dans une usine à côté de Hong Kong, tandis que la conception et la fabrication de la boule sont faites en Turquie. Nous allons prendre le temps pour entamer les démarches qui sont longues et rigoureuses pour, comme je vous l'ai dit, fabriquer en France.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Autre chose dans les cartons ?
«Nous venons de finaliser un nouveau drone, de grande dimension, avec une nacelle permettant de transporter le nouveau Block'fire équipé d'un système de télémétrie et de radar, qui pourra éclater à une altitude précise comme, par exemple, à la cime des arbres, où à mi-parcours entre la cime et le sol ou, encore, plus proche du sol, sur les indications de l'opérateur de largage.»

Les outils recherchés par les pompiers ?
«Ils ont actuellement besoin de deux outils : un drone à caméra thermique pour surveiller la zone incendie après l'extinction des feux et préciser les coordonnées GPS afin de vérifier et d'intervenir sur les points chauds, car cette problématique requiert beaucoup de personnel pour arpenter le terrain et intervenir sur les possibles reprises de feux. L'autre outil est de fabriquer des Block'fire de dimensions plus importantes pour travailler sur les zones incendie inaccessibles.»

Pourquoi les feux prennent-ils autant de proportion ?
«Lorsque la zone de feu est accessible, les pompiers peuvent intervenir rapidement mais lorsque, justement, les zones sont inaccessibles aux pompiers, alors ceux-ci sont obligés de traiter le feu lorsqu'il arrive à eux, même si bien évidemment, les canadairs ont démontré leur efficacité. Les block'Fire interviendront désormais dans ce cadre, à distance, en surveillance, délivrant des informations précises et également en larguant leur système d'extinction.»

Un extincteur nouvelle génération qui s'adresse aussi aux particuliers
«Pourquoi ? Depuis 2015 -les statistiques ne bougent pas- la France compte 300 000 cas d'incendies de maisons ce qui équivaut à une intervention de pompier toutes les deux minutes en moyenne. Ils sont la cause de 10 000 blessés et brûlés victime des flammes et de 460 décès. Un français sur trois est victime d'un incendie au cours de sa vie. Depuis 2008, l'installation de détecteurs de fumée est obligatoire dans les logements mais pas les extincteurs. Or, plus de la moitié de ces incendies n'auraient pas lieu si les gens en étaient équipés, comme cela se fait au Canada où ils ont divisé par deux les interventions des pompiers pour des incendies domestiques.»

Un modèle économique différent
«Nous avons choisi un nouveau modèle économique qui ne vise pas que les professionnels –avec le drone- mais aussi le marché du particulier qui est mondial et donc colossal. Nous proposerons là, dès le 1er juillet sur notre site Internet, le Block'fire à 99€, dans sa nacelle, à fixer au-dessus du tableau ou compteur électrique, dans une cuisine, partout où le risque incendie peut se déclencher dans la maison. Que l'on soit au domicile ou pas, la boule se déclenchera qu'il s'agisse d'un feu ou d'une étincelle électrique et éteindra le feu.»
Retrouvez toutes les informations ici.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



La Block'Fire devrait être présentée prochainement en présence du maire de Salon-de-Provence, du député Jean-Marc Zulesi, des représentatns du SDIS 13 et du préfet des Bouches-du-Rhône. La date, qui

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

devrait avoir lieu fin juin, et le lieu restent à confirmer.

Lutte contre les incendies : le sénateur Blanc veut jouer collectif avec les maires de Vaucluse



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Suite au jugement de la cour administrative d'appel de Marseille à propos de la commune de Murs aboutissant à lui laisser la charge des dépenses d'équipement et d'entretien en points d'eau contre l'incendie sur son territoire, le sénateur vauclusien Jean-Baptiste Blanc a tenu à réagir à cette jurisprudence défavorable à une meilleure lutte contre les feux de forêts.
« Que la loi puisse être dure ne doit pas, bien au contraire, l'empêcher d'être sage, explique le parlementaire cavare. Lorsque ses conséquences sont aberrantes, il est urgent de la corriger ou de l'adapter, surtout dans un domaine touchant aussi étroitement à la sécurité des personnes et des biens que la lutte contre l'incendie. »
Dans ce cadre, Jean-Baptiste Blanc a donc proposé, aux 151 maires du Vaucluse de co-écrire, avec lui, un amendement sur ce sujet qu'il défendra, au Sénat, à partir du 1er août, à l'occasion du projet de loi de Finances rectificatives pour 2022.



Le sénateur Jean-Baptiste Blanc

Cet amendement prévoit d'instaurer, par un prélèvement sur les recettes de l'État, une dotation de soutien à la défense contre les incendies dans les territoires ruraux. Cette dotation prendrait en charge 75% des dépenses d'équipement en points d'eau contre l'incendie et des dépenses consacrées à leur entretien.
Compte tenu de la diminution du risque de sinistre par feu qu'entraîne mécaniquement l'installation d'un point d'eau, il est proposé que le prélèvement sur les recettes de l'État soit en partie compensé par un prélèvement sur les primes d'assurance collectées au titre de la garantie du risque incendie.
« Je crois à l'intelligence collective et à la démocratie participative lorsqu'elle permet de corriger ou d'adapter la loi aux réalités de notre territoire, insiste le sénateur. Cet amendement est un premier pas… il en appelle d'autres puisque nous travaillons déjà collectivement à un autre amendement sur le risque

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

inondation. »



Le feu de la Montagnette à Barbentane qui a détruit plus 1 440 hectares ces derniers jours. © Sdis 13

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Région Sud : 46 gardes régionaux pour protéger les massifs du Vaucluse



Jeudi 30 juin, afin de marquer officiellement la fin de leur formation, Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a remis les blasons à la nouvelle promotion de la garde régionale forestière. Parmi les 185 nouveaux gardes régionaux, 46 protégeront les massifs du Vaucluse.

« Depuis 5 ans, les pompiers peuvent compter sur notre entière mobilisation pour mener la 'guerre du feu' à leurs côtés, rappelle Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, président délégué de régions de France. Avec la garde régionale forestière, nous avons voulu mettre en place une véritable force de frappe contre les incendies de forêt et nos 185 gardes régionaux en sont un maillon essentiel »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

En première ligne de la guerre du feu

Avec la prolifération des 'mégafeux' partout en Méditerranée, la garde régionale forestière est un dispositif essentiel pour lutter contre les incendie. Mise en place par la Région Sud, deuxième région la plus boisée de France avec 1,6M d'hectares, la garde est déployée tout l'été sur le territoire en soutien de la sécurité civile. Elle se compose de jeunes âgés de 18 à 25 ans, formés par des professionnels du feu et connectés aux sapeurs-pompiers et aux comités communaux des feux de forêt (CCFF) au sein des parcs et espaces naturels de la région Sud.

Jeudi 30 juin, afin de marquer officiellement la fin de leur formation, Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, président délégué de régions de France, François de Canson, vice-président en charge du développement économique de l'attractivité, du tourisme et de la prévention des risques majeurs, Ludovic Perney, vice-président en charge de la jeunesse, des sports et de la vie étudiante, ainsi que Jacqueline Bouyac, vice-présidente et présidente du parc naturel régional du Ventoux et de la Cove, ont remis les blasons aux 185 nouveaux gardes régionaux de la promotion Amiral Augier.

A cette occasion, le Vice-Amiral, Patrick Augier et Gilles Allione, ancien président CCFF du Var, ont reçu la médaille d'honneur de la Région Sud pour leur engagement lors de la crise sanitaire et leurs actions dans la guerre du feu, notamment lors du mégafeu du Massif des Maures en 2021.

Parmi les 185 nouveaux gardes régionaux, 46 protégeront les massifs du Vaucluse, dont 5 gardes régionaux déployés dans le pays de Sorgues, 24 mobilisés au parc naturel régional du Lubéron et 17 au parc naturel régional du Ventoux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Feu de broussailles à Cairanne durant l'été 2020 © Com Sdis Vaucluse

Prévenir les risques grâce à la garde régionale forestière

Créée en 2018, la garde régionale forestière s'inscrit dans le plan climat régional et dans le dispositif 'guerre du feu', afin de préserver les milieux naturels et de prévenir les risques d'incendies. En 2022, la Région Sud y a consacré près de 1,2M €.

La garde régionale forestière a pour mission de : développer la culture du risque d'incendie ; renforcer les capacités des acteurs régionaux en matière de prévention, information, sensibilisation et surveillance ; venir en appui des dispositifs de surveillance.

Avant de prendre leurs fonctions dans les différents massifs de la région Sud, les volontaires qui composent la garde suivent plusieurs formations qualifiantes. Dans un premier temps, il s'agit d'une formation théorique autour de la forêt et de ses acteurs. Après ce premier rendez-vous, ils suivent une formation de terrain personnalisée, afin de se familiariser avec leur futur environnement, puis une formation au premier secours, labelisée PSC1. Enfin, leur parcours de formation s'achève par l'apprentissage des bases de communication et de cartographie, au lycée Agricole de Valabre.

Trois principes pour mener la guerre du feu

Pour éviter les drames humains et préserver l'environnement, la Région Sud a engagé plus de 4M € par

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

an depuis 2016. Cette année, 1,5M€ supplémentaire ont été investi dans le dispositif ‘guerre du feu’. Récemment, la Région Sud a renforcé sa stratégie en faveur de la gestion patrimoniale forestière. Inscrite dans le plan climat régional ‘Gardons une COP d’avance’, cette stratégie s’articule autour de trois principes : prévenir, combattre, reconstruire.

Feu du Graveyron : un comité technique voit le jour



Suite à la visite du Préfet de Vaucluse, se tenait ce mercredi 8 septembre le premier comité technique « d’après feu » qui a ravagé près de 240 hectares entre Dentelles et Graveyron.

Les maires des communes concernés, accompagnés par le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, ont réaffirmé leur solidarité avec les propriétaires touchés. L’Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur et le Conseil départemental de Vaucluse ont également confirmé leur soutien face aux besoins de mener des travaux d’urgence et de préparer la reconstruction de ce massif.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

L’expertise forestières (ONF, CNPF, DDT) est mobilisée pour agir rapidement, tout en s’assurant de préserver à la fois les intérêts des propriétaires ainsi que ce qui fait la beauté de ces lieux. Mandat a été donné au Parc naturel régional du Mont-Ventoux de s’engager dans ce travail de planification avec pour rôle de : coordonner l’action des institutions, établir un bilan des dispositifs et aides possibles (Région Sud, Conseil départemental de Vaucluse, État, …), étudier les opportunités de reboisement, favoriser les démarches scientifique. « Le monde agricole, vignerons et oléiculteurs également affectés par cet incendie, n’est pas oublié avec les dispositifs d’intervention qui seront présents », précise le comité.



Crédit photo : Parc naturel régional du Ventoux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Crédit photo : Parc naturel régional du Ventoux

L.M.

Pays d’Apt-Luberon : l’Office de tourisme rouvre ses portes aujourd’hui

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



L'Office de Tourisme intercommunal du Pays d'Apt Luberon rouvre ses portes mercredi 13 mai, après huit semaines de confinement. Cette réouverture se fait progressivement en commençant par les bureaux d'information touristique, avec, notamment, celui d'Apt. L'équipe peut, d'ores et déjà accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions sanitaires. Les conseillers en séjour seront équipés de masques et les bureaux nettoyés après le passage de chaque visiteur dont il est recommandé qu'il soit muni d'un masque. Enfin du gel hydro alcoolique est disponible en libre-service dès l'entrée.

Conditions sanitaires remplies et sens de visite

Un sens de visite, une limitation du nombre de personnes et une limitation du temps de présence seront imposés pour la sécurité de tous. Cette organisation simple, efficace et rapide, permettra à chacun de collecter les informations nécessaires à l'organisation de ses prochains weekends en Luberon.

La vie reprend son cours

Commerçants, artisans et producteurs sont à nouveaux accessibles, heureux et préparés à recevoir les amoureux du Pays d'Apt Luberon pour partager leur richesse et savoir-faire !

Magazine Voyage

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Par ailleurs, le magazine Voyage vient de paraître. Il est disponible à l'Office du Tourisme et téléchargeable sur le site internet www.luberon-apt.fr

---

Vaucluse : l'usage du feu provisoirement autorisé



L'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2020 interdisant temporairement l'emploi du feu dans le Vaucluse est abrogé. En conséquence, l'usage du feu sur le département est autorisé dans des conditions strictement encadrées.

Les agriculteurs et les personnes soumises à l'obligation légale de débroussaillement sont autorisés à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

brûler les déchets verts. Les services de la préfecture de Vaucluse rappellent* cependant que l'incinération de déchets verts doit être liée :

- à une obligation légale de débroussaillement au titre du code forestier,
- directement à l'exploitation agricole : elle consiste au brûlage sur la parcelle exploitée des résidus de tailles, de coupes, ou d'arrachages qui ne peuvent pas être valorisés. Cette action est possible uniquement sur les parcelles affichées sur le relevé parcellaire pour les cotisations sociales agricoles ou sur les parcelles dont la surface en production est supérieure à 0,5 hectare d'un seul tenant,
- à la gestion forestière,
- à une obligation de destruction par brûlage au titre de la prophylaxie prescrite par arrêté de l'autorité compétente.

La préfecture précise également qu'en « cette période, il est essentiel de redoubler de vigilance et d'adopter les bons comportements en ne brûlant pas ses déchets verts en dehors des conditions prévues par les arrêtés préfectoraux. C'est strictement interdit. D'autres alternatives existent ». Elle indique aussi qu'il faut maintenir ses parcelles débroussaillées et que face à un départ de feu il est nécessaire d'alerter au plus vite les secours (appel au 18 ou 112).

*(Arrêté préfectoral n°2013030-0006 du 30 janvier 2013 réglementant l'emploi du feu dans le département de Vaucluse, modifié par l'arrêté du 7 février 2018).